



Municipalité
de
Vucherens

Au Conseil Communal
1509 Vucherens

Vucherens, le 4 mars 2024

Préavis municipal n°01/2024

Demande de crédit de CHF 50'000.- pour travaux d'entretien du café-restaurant des Trois Suisses, propriété communale

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'auberge est construite en 1842. Entre 1842 et 1996, l'auberge change de propriétaire et de tenancier à de très nombreuses reprises.

En 1996, la Commune rachète l'auberge et la rénove. La salle communale ainsi que l'abri PC sont construits la même année. Depuis lors, peu de travaux ont été entrepris pour la partie café-restaurant.

En 1997, le café-restaurant est loué à la famille Chappuis qui assure l'exploitation de l'établissement.

En août 2017, un crédit de CHF 75'000.- est accepté par le Conseil communal pour la rénovation de l'appartement situé au-dessus du restaurant.

2. Travaux d'entretien nécessaires

La commune de Vucherens se doit d'entretenir les bâtiments et infrastructures à sa charge et d'y investir les montants nécessaires. L'objectif étant de maintenir la valeur des biens communaux.

Les travaux projetés sont exclusivement des travaux de remplacement d'installations existantes arrivant en fin de vie. Ces équipements sont nécessaires au bon fonctionnement des lieux.

2.1 Pergola

La pergola de la terrasse a été installée en 1988. Elle est constituée de bois et supporte une vigne. Après 36 ans d'utilisation, cette pergola doit être remplacée pour des questions de sécurité. A préciser que la Commune pourrait être tenue responsable en cas d'accident durant l'exploitation de cette pergola qui devient vétuste.

Pour ce faire, une nouvelle installation doit être planifiée. La vigne sera conservée et maintenue par une structure provisoire durant les travaux. Une installation électrique est également prévue afin d'alimenter un nouvel éclairage de la terrasse.

2.2 Porte d'entrée principale

En février 2016, une analyse thermographique montrait déjà des pertes thermiques au niveau de la porte d'entrée principale. Avec les années et les intempéries, celle-ci s'est en plus fendue. Pour ces raisons, le remplacement de cette porte vieillissante par une porte du même type est prévu. Cela permettra de conserver l'esthétique de l'entrée.

2.3 Peinture

La peinture des contrecœurs actuels s'écaille. Cela ne répond plus aux contraintes d'hygiène imposées pour ce genre d'établissement public. L'ensemble devra être poncé et repeint. Une part du montant alloué à la peinture concerne le démontage et le remontage des radiateurs existants ceci afin de garantir un travail de peinture adéquat.

2.4 Adoucisseur d'eau

L'adoucisseur actuel a déjà 17 ans et ne peut plus être entretenu. Son remplacement est planifié dans le cadre de ces travaux.

A préciser qu'au vu de la dureté de l'eau à Vucherens, la présence d'un adoucisseur permet de protéger les canalisations et facilite l'entretien des installations de l'ensemble du bâtiment (café-restaurant, salle communale et appartement).

3. Coût des travaux

Voici une projection des coûts :

Pergola	CHF 21'709.50 TTC
Porte d'entrée principale	CHF 10'561.35 TTC
Peinture	CHF 1'943.20 TTC
Adoucisseur d'eau	CHF 7'490.- TTC
Divers et imprévus	CHF 8'295.95 TTC
Total :	CHF 50'000.- TTC

4. Crédit

4.1 Amortissement

Le montant de CHF 50'000.- sera amorti par un prélèvement sur le compte 9282.1 « Fonds de réserve : travaux ».

4.2 Charges annuelles

Il n'y a pas de charge annuelle supplémentaire.

4.3 Financement

Le montant du présent préavis sera financé par un emprunt bancaire.

5. Position de la Municipalité

La Municipalité est convaincue de l'importance de la présence d'un restaurant dynamique et prospère pour le village et ses environs. Elle estime en outre que les rénovations proposées dans ce préavis sont indispensables pour continuer d'offrir de bonnes conditions d'exploitation au restaurant mais aussi et surtout pour garantir le maintien du parc immobilier communal.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous vous demandons de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vucherens,

- **vu le préavis municipal n°01/2024,**
- **ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,**
- **considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour de la présente séance,**

décide

- **d'accorder le crédit de CHF 50'000.- pour les travaux d'entretien du Café Restaurant des Trois Suisses, propriété communale.**

Adopté en séance de Municipalité le 4 mars 2024

Jean-François Perroud



Syndic

Au nom de la Municipalité



Noémie Steiger



Secrétaire

Municipaux responsables : Messieurs Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod